

Relations industrielles Industrial Relations



L'emploi à temps partiel, Sixième rapport concernant l'emploi des groupes spéciaux, par Jean Hallaire, publié par la Direction de la Main-d'Oeuvre et des Affaires sociales de l'O.C.D.E., Paris, 1968, 118 pp.

Pierre Dionne

Volume 23, numéro 4, 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027962ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/027962ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dionne, P. (1968). Compte rendu de [*L'emploi à temps partiel*, Sixième rapport concernant l'emploi des groupes spéciaux, par Jean Hallaire, publié par la Direction de la Main-d'Oeuvre et des Affaires sociales de l'O.C.D.E., Paris, 1968, 118 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 23(4), 700–700.
<https://doi.org/10.7202/027962ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1968

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

—**L'utilisation de l'espace urbain:** ici l'auteur observe les comportements d'achat et les relations sociales qui demeurent avant tout familiales. Les activités de loisirs ne sont pas envisagées comme moyens de promotion sociale: le but poursuivi demeure pour plusieurs la possession d'un confort familial. La mobilité géographique se limite à la commune et au quartier.

Globalement l'étude montre que la tension entre deux modes de vie différents, l'un fondé sur les valeurs traditionnelles d'entraide, de coopération; l'autre, fondé sur la consommation de masse, le profit, l'argent, n'a pas bouleversé l'ancien mode de vie à cause d'un manque de participation des ouvriers dans le système.

Claude CARBONNEAU

L'emploi à temps partiel, Sixième rapport concernant l'emploi des groupes spéciaux, par Jean Hallaire, publié par la Direction de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales de l'O.C.D.E., Paris, 1968, 118 pp.

L'emploi à temps partiel a pris dans de nombreux pays de plus en plus d'importance. Il répond aux besoins des travailleurs qui ne veulent ou ne peuvent travailler à plein temps.

L'auteur examine divers groupes de personnes pour lesquelles un emploi régulier à temps partiel semble approprié: les hommes qui ont des responsabilités familiales, les handicapés physiques, les étudiants, les personnes âgées, les veuves et divorcées et les femmes mariées. L'analyse repose sur l'expérience acquise dans six pays: Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Danemark, Belgique, France, Etats-Unis et le Canada.

L'auteur passe ensuite en revue les arguments économiques et sociaux en faveur du travail à temps partiel ainsi que ceux avancés par les organisations d'employeurs et de travail contre l'emploi à temps partiel.

Les obstacles à l'emploi à temps partiel tels que la pression fiscale, l'inégalité des salaires entre hommes et femmes, et d'autres, sont analysés et des suggestions sont offertes pour les surmonter. Les garanties conventionnelles et réglementaires nécessaires à une meilleure intégration de ce type d'emploi dans le marché du travail sont étudiées.

Ce rapport fait des prévisions quant à la place future de l'emploi à temps partiel, notamment pour les groupes d'activités suivants: infirmières, secteur public et para-

public (l'enseignement), l'industrie, le secteur tertiaire: en particulier les activités de loisirs.

Les conclusions et recommandations de l'auteur intéresseront tous les services gouvernementaux, les associations d'employeurs et de travailleurs qui cherchent des solutions aux problèmes soulevés par l'emploi à temps partiel.

Pierre DIONNE

La mobilité des travailleurs urbains, par Laurence C. Hunter et Graham L. Reid, O.C.D.E., Paris, 1968, 239 pp.

Cette étude complète la liste des publications approuvées par le comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales de l'organisation de coopération et de développement économiques, dont l'intérêt justifie que nous rappelions ici les titres:

- H. KRIER, **Main-d'oeuvre rurale et le développement industriel**, O.C.D.E.
- G. BARBICHON, **Adaptation et formation de la main-d'oeuvre des régions rurales au travail industriel**, O.C.D.E.
- G. BEIJER, **La main-d'oeuvre rurale nationale, son adaptation à l'industrie**, O.C.D.E.
- R. DESCLOITRES, **Le travailleur étranger; son adaptation au travail industriel et à la vie urbaine**, O.C.D.E.

Dans leur étude MM. Hunter et Reid érigent en principe que la rapidité du progrès technologique et, son corrélat, l'évolution des structures de l'emploi exigent un accroissement de la mobilité de la main-d'oeuvre. Ce raisonnement les conduit à légitimer une intervention des pouvoirs publics destinée à inciter les travailleurs à délaisser volontairement les régions et les industries en déclin au profit de régions et d'industries en expansion.

Certes ces auteurs n'ignorent pas les facteurs de résistance « non économiques » propres à freiner la mobilité géographique des travailleurs, mais semblent les sous-estimer quelque peu. C'est là l'une des limites logiques d'une approche trop exclusivement d'ordre économique.

Les conclusions, qui ne sont en fait que des recommandations à peine voilées, nous paraissent trop générales pour pouvoir servir de base à l'élaboration de politiques gouvernementales effectives, tant il est vrai qu'en cette matière, les motivations et les décisions des individus dans un contexte et des situa-